



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/322
2 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

260ème séance plénière

PC Journal No 260, point 8 de l'ordre du jour

DECISION No 322

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit jusqu'au 30 juin 2000.